**industriAll 16/2013**

**Résolution du Comité « Politique d’entreprise »**

**« Renforcer les droits des travailleurs et les droits syndicaux dans l’entreprise à l’échelle européenne »**

*(Document adopté par la 2ème réunion du Comité exécutif d’industriAll Europe*

*Bruxelles, les 12 et 13 juin 2013)*

La crise économique et financière qui a eu un effet dévastateur sur la base industrielle et manufacturière en Europe, a durement frappé de nombreuses entreprises industrielles. L’effondrement de la production industrielle s’est traduit par de nombreuses restructurations, par nécessité ou prétexte, qui ont eu un impact sévère sur les travailleurs et la société.

Bien que des mesures temporaires aient été mises en place dès le début de la crise dans de nombreux pays et entreprises afin de maintenir l’emploi, celles-ci n’ont malheureusement été qu’en partie efficaces. Par conséquent, de nombreux emplois ont été détruits et les taux de chômage en Europe continuent d’augmenter et atteignent des niveaux sans précédent dans de nombreux pays.

Les syndicats ont été directement confrontés aux conséquences de la crise au sein des entreprises, locales et transnationales. Leurs efforts pour tenter de proposer des réponses européennes n’ont pas été facilités par la faible coordination des politiques anticrise menées par les différents gouvernements européens.

De nombreuses entreprises ont utilisé la crise comme prétexte pour adopter et poursuivre des politiques de l’emploi visant à créer une situation dans laquelle les travailleurs sont mis en concurrence, ce qui a abouti à une augmentation importante du travail précaire, à l'utilisation accrue de la sous-traitance et à une insécurité généralisée de l'emploi. Certaines pratiques déployées pendant la crise tendent à devenir le modèle de gestion de l’après-crise. Cette situation renforce le sentiment d’insécurité face à l’avenir et menace la cohésion sociale en accentuant les inégalités.

Face à la situation actuelle, la politique d'entreprise d’industriAll Europe doit adopter une approche plus stratégique afin de défendre les intérêts et les emplois des travailleurs dans l'ensemble de l'Europe et de défendre la démocratie sociale sur le lieu de travail. L’objectif du Comité « Politique d’entreprise » est de garantir que, lorsque les entreprises prennent la décision stratégique de réduire leur main-d'œuvre ou d’attaquer les conditions d’emploi, elles doivent le faire face à une réponse syndicale synchronisée à l’échelle européenne. La coordination syndicale européenne revêt une importance capitale. Alors que le contexte actuel des relations industrielles au niveau européen n’est pas favorable aux syndicats, il est impératif que la politique d’entreprise d’industriAll Europe se fonde sur une approche coordonnée, en utilisant les opportunités, les ressources et la législation disponibles. Cette politique d’entreprise d’industriAll Europe portera principalement sur l’utilisation de la directive refondue sur les comités d’entreprise européens, en repoussant les limites de la nouvelle législation, afin de mettre en valeur les CEE et de rendre les entreprises responsables de leurs actes.

La politique d’entreprise est une politique fondamentale d’industriAll European Trade Union. Elle constitue le lien qui unit plus de 500 grandes entreprises et leurs délégués syndicaux dans l’ensemble de nos secteurs industriels. En outre, la politique d’entreprise d’industriAll Europe portera également sur les milliers d’entreprises de plus petite taille, en jouant un rôle actif dans le développement du droit des sociétés en Europe.

**1. Participation des travailleurs dans les entreprises multinationales : un élément clé de la stratégie d’industriAll Europe pour la défense des intérêts des travailleurs**

La crise économique et financière a mis en évidence le besoin d’un nouveau modèle de gouvernance d’entreprise permettant aux travailleurs d’influencer davantage la stratégie de l’entreprise et prévenant les excès du capitalisme financier qui affaiblit le développement à long terme de l’entreprise. La politique d’entreprise d’industriAll Europe continuera à soutenir et à promouvoir la participation des travailleurs dans les entreprises en tirant le meilleur parti des droits à l’information, à la consultation et à la participation. La directive refondue sur les comités d’entreprise européens permet de garantir la réalisation de cet objectif, et nous devons l’utiliser et en tirer le meilleur profit. De même, le statut de Société européenne a abouti au renforcement des droits à la participation dans les entreprises multinationales.

***Comités d’entreprise européens : utiliser tout le potentiel de la nouvelle directive 2009/38/CE***

Orienter et soutenir les CEE nouveaux et existants est une activité centrale d’industriAll Europe, car ils donnent accès à nos principales entreprises industrielles. Le lien entre les CEE et les politiques générales d’industriAll Europe sera développé et renforcé.

IndustriAll Europe s’est engagé à soutenir activement le renforcement des droits à l’information et à la consultation tant au plan national qu’européen. Il est particulièrement essentiel de développer le potentiel des CEE et de faire en sorte que les droits à l’information et à la consultation s’exercent de façon plus coordonnée à l’échelle européenne si nous voulons accroître notre influence dans les entreprises multinationales.

L’adoption de la nouvelle directive sur les CEE offre l’opportunité de renforcer les pouvoirs et l’efficacité des CEE. Elle crée des droits nouveaux permettant de peser davantage sur les décisions industrielles et stratégiques, de défendre l’emploi et de mieux anticiper les changements. La politique d’entreprise d’industriAll Europe élaborera une stratégie globale visant à garantir que toutes les nouvelles négociations des CEE respectent les obligations découlant de la directive 2009/38/CE et que chaque CEE existant bénéficie des avancées de la nouvelle directive.

Les nouvelles définitions de l’information et de la consultation et la prescription claire visant à articuler les processus d’information et de consultation nationaux et européens peuvent permettre de renforcer notre influence sur la stratégie des entreprises multinationales et d’ancrer davantage les CEE dans le système national de représentation des travailleurs. Avec ces nouvelles définitions, l’anticipation du changement doit désormais faire partie du travail quotidien des CEE et des syndicats au plan européen.

***Renforcer la coordination des CEE***

Les coordinateurs d’industriAll Europe sont au cœur de la politique d’industriAll Europe pour accompagner et renforcer la dimension syndicale des CEE. En dépit de la reconnaissance croissante de leur rôle, nous reconnaissons que leur activité et efficacité doivent être évaluées afin de servir de guides au développement des CEE et de moteurs d'une véritable approche européenne. En lien avec les organisations affiliées, industriAll Europe continuera à soutenir le rôle de ses coordinateurs à travers des sessions de formation, la diffusion d’informations liées aux activités des CEE et par le biais de ses politiques générales.

Un soutien complémentaire sera octroyé par l’intégration des bases de données existantes.

***Soutenir et renforcer le fonctionnement des CEE par la formation***

La formation est un outil essentiel de renforcement du rôle des CEE. À cet égard, le nouveau droit à la formation, établi par la directive 2009/38/CE, offre une nouvelle possibilité de soutenir et de développer le rôle des CEE. La politique d’entreprise d’industriAll Europe s’efforcera d’élaborer une politique de formation cohérente et dynamique des CEE, afin de tirer le meilleur parti des nouveaux droits prévus par la directive refondue sur les CEE.

Une coopération renforcée sera mise en place avec des instituts spécialisés comme l’Institut syndical européen et d’autres institutions liées aux syndicats.

***Comités d’entreprise européens : un outil pour stimuler le dialogue social***

La politique d’entreprise d’industriAll Europe continuera de mettre l'accent sur l'élaboration d'initiatives visant à donner une impulsion positive au dialogue social dans les entreprises multinationales. Elle encouragera également les bonnes pratiques élaborées par les CEE, notamment en ce qui concerne la responsabilité sociale des entreprises, la santé et la sécurité, l'égalité des chances, la formation professionnelle, etc.

***Promouvoir la participation au sein des organes décisionnels des entreprises***

La participation au sein des organes décisionnels des entreprises, tant aux plans national qu'européen, est un outil permettant d’accroître l’influence des travailleurs sur la gouvernance d’entreprise et de mieux défendre leurs intérêts au sein des entreprises.

En ce qui concerne le statut de la Société européenne, industriAll Europe soutiendra activement la mise en place de la participation des travailleurs au sein des SE. Le Comité « Politique d’entreprise » s’occupera de la coordination des organes de représentation au sein des nouvelles SE, en étroite coopération avec les experts d’industriAll Europe dans le domaine des SE. Le Comité fera de son mieux pour assurer un taux de participation élevé des représentants des salariés et des représentants syndicaux au sein des conseils d’administration et de surveillance. Il réfléchira aux meilleurs moyens d’associer les différentes structures de représentation des salariés. Une meilleure coopération devrait être établie entre les représentants des salariés siégeant dans les organes de représentation, les représentants des conseils d’administration et le Comité « Politique d’entreprise ».

**2. Anticipation et gestion du changement, restructuration transnationale et coordination syndicale**

Il faut mieux anticiper et gérer le changement au niveau de l’entreprise afin de garantir le développement durable et de prévenir les effets négatifs des mutations sur les travailleurs et l’emploi. IndustriAll Europe considère que des mesures doivent être prises, y compris au plan européen, pour faciliter les transitions. À cet égard, industriAll Europe est favorable à l’établissement d’un cadre européen pour l’anticipation et la gestion du changement, qui garantisse une gestion socialement responsable du changement et offre des garanties permettant aux travailleurs de s’adapter aux mutations. Le rôle de participation des organisations syndicales doit être garanti. IndustriAll Europe soutient pleinement l’initiative du député européen M. Alejandro Cercas sur cette question et restera en contact avec la CES pour transposer cette initiative en une initiative légale de la Commission européenne.

Gérer la transition vers une croissance durable implique d’investir dans les technologies et les produits et aussi d’investir dans les personnes en encourageant des politiques d’éducation et de reconversion professionnelle d’une manière socialement responsable. indsutriAll soutient une gouvernance d’entreprise durable et surveillera les développements à cet égard..

Les CEE sont un levier important de la politique d’entreprise d’industriAll Europe. Le renforcement de leur rôle permettra aux travailleurs de peser davantage sur les orientations à long terme de leur entreprise, de mieux défendre leurs intérêts et de faciliter l’adaptation au changement. À cet égard, les droits découlant de la directive refondue sur les CEE offrent de nouvelles possibilités de mieux anticiper le changement.

Une approche prospective de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences donnera aux CEE de nouveaux instruments pour préparer le changement et éviter toute conséquence négative sur l’emploi, et renforcera leur position à l’échelle nationale. IndustriAll Europe encouragera les mesures innovantes prises par les CEE et les entreprises pour anticiper le changement et promouvoir une bonne gouvernance d’entreprise.

L’anticipation et la gestion du changement nécessitent en outre une interaction plus étroite entre les CEE et la politique industrielle sectorielle. Ce lien devra se développer et s’intensifier à l’avenir, notamment dans les secteurs où seules quelques entreprises jouent un rôle de premier plan dans la politique industrielle sectorielle en Europe.

L'adaptation au changement tout au long de la chaîne de valeur, tout comme la gestion socialement responsable du changement, représentent un défi de taille pour l'avenir. Des pratiques innovantes doivent être élaborées pour améliorer les processus d’information et de consultation tout au long de la chaîne de valeur, en particulier entre les contractants principaux et les sous-traitants.

Les organisations fondatrices d’industriAll Europe ont acquis de l’expérience avec plusieurs accords d’entreprise transnationaux sur l’anticipation et la gestion du changement en vue de maintenir la compétitivité des entreprises et de préserver et développer l’employabilité des travailleurs. Au cas où de telles opportunités se présenteraient à l’avenir, industriAll Europe s’engage à promouvoir la conclusion de nouveaux accords-cadres européens qui établissent une solution négociée pour tous, sur la base de la procédure interne d’industriAll Europe en matière de négociation d’accords d’entreprise européens.

En cas de restructuration transfrontalière, industriAll Europe encouragera la recherche de solutions européennes équitables pour tous. Les politiques existantes des organisations fondatrices d’industriAll Europe en matière de restructuration transnationale d’entreprise (par ex. les dix principes à suivre en cas de restructuration transnationale) deviendront les lignes directrices de l’action d’industriAll Europe dans le domaine de la restructuration transnationale.

***Réseaux et réunions de coordination syndicale***

Les réseaux et réunions de coordination syndicale sont un outil nécessaire et important pour les syndicats à l’échelle européenne, afin d'apporter une réponse efficace aux décisions prises par les entreprises, y compris des plans de restructuration transfrontalière. Les réseaux et réunions de coordination syndicale ne remplacent pas les réunions des CEE, mais peuvent orienter, renforcer et compléter leur rôle. Ils constituent également un forum idéal où s’exercent et s’expriment la solidarité et elles offrent un accès à l'échelon européen aux organisations affiliées qui n'ont pas accès à un CEE.

Les réunions de coordination syndicale ont débouché sur un certain nombre d’initiatives intéressantes (comme les journées d’action européenne), qui se sont avérées très efficaces dans des cas de restructuration transfrontalière. Les coordinateurs d’industriAll Europe peuvent également jouer un rôle clé dans l’élaboration d’une réponse coordonnée au plan européen associant l’action du CEE et l’action syndicale.

La politique d’entreprise d’industriAll Europe cherchera à développer ces réunions et réseaux afin de tirer le meilleur parti d’une force syndicale coordonnée au sein des entreprises ou groupes d’entreprises. Ces réseaux et réunions se tiendront ou se développeront dans la mesure où les ressources disponibles le permettront.

**3. Promouvoir et développer les négociations au sein des entreprises européennes avec un mandat syndical**

Forte de son expérience positive avec un certain nombre d’entreprises au cours des dernières années, industriAll Europe encouragera la négociation d’accords-cadres européens. La procédure de mandat interne d’industriAll Europe constitue la base de ces négociations européennes avec les entreprises. Ces accords contribuent par ailleurs à mieux faire connaître les syndicats dans l’entreprise au niveau européen.

Les négociations transnationales d’entreprises (sur des sujets tels que la santé et la sécurité, l’intégration professionnelle des jeunes, la gestion des restructurations) ne doivent pas affaiblir les conventions collectives sectorielles mais se fonder sur celles-ci. IndustriAll Europe s'efforcera de sensibiliser davantage les coordinateurs et les secrétaires des CEE à la procédure de mandat interne pour la négociation d’accords-cadres européens visant à harmoniser par le haut les conditions de travail. Cette procédure devrait être utilisée par les syndicats au plan européen dès que possible.

Les travaux de la Commission européenne en faveur d’un cadre juridique pour les négociations transnationales au sein des entreprises multinationales constituent un élément important d’un futur système européen de relations industrielles. Cette initiative devrait clarifier les rôles respectifs du CEE et des syndicats (y compris les fédérations syndicales européennes). La politique d’entreprise d’industriAll Europe continuera de promouvoir l’avis et la politique d’industriAll Europe, selon lesquels la négociation d’accords d’entreprise au niveau européen doit demeurer une prérogative syndicale.

**4. Promouvoir les syndicats et les droits syndicaux au sein des entreprises et des CEE**

IndustriAll Europe doit poursuivre le développement des activités syndicales au sein de toutes les entreprises industrielles, et notamment dans les nouveaux États membres de l’UE. Des instruments comme les CEE, la participation dans les organes de gestion, la participation en tant qu’administrateurs dans les fonds de pension des entreprises, les syndicats du pays où le siège de l'entreprise est établi, etc. devraient être utilisés pour atteindre notre objectif. Les réunions et réseaux de coordination syndicale sont également importants pour promouvoir les droits syndicaux et les activités syndicales au sein des entreprises multinationales. Ils contribuent également à développer une véritable approche syndicale européenne, dans l'intérêt de l'ensemble des travailleurs européens. La défense des droits syndicaux devrait faire partie intégrante de la stratégie syndicale lorsqu’il s’agit de faire face aux délocalisations et à la négociation de leurs conséquences sociales. L’identité syndicale des CEE devrait également être renforcée.

Certains gouvernements et certaines entreprises ont utilisé le prétexte de la crise financière pour remettre en question les droits existants des travailleurs au sein des entreprises en proposant et/ou en adoptant des modifications aux codes du travail et aux législations nationales. IndustriAll Europe doit suivre ces tentatives de près et coordonner des réactions conjointes et solidaires.

En étroite coopération avec IndustriALL Global Union, des initiatives seront prises quant aux moyens à mettre en œuvre par les syndicats européens et les CEE pour promouvoir et garantir la mise en œuvre intégrale des accords-cadres internationaux, dont les principaux objectifs, les conditions et les engagements concernent le respect des conventions fondamentales du travail de l’OIT, des lignes directrices de l’OCDE, des droits de l’homme, de la Charte sociale européenne.

Les initiatives prises par la Commission européenne et les différentes entreprises quant à la responsabilité sociale des entreprises seront suivies et encouragées le cas échéant.

**5. Droit des sociétés et gouvernance d’entreprise dans la législation européenne : derniers développements**

Les changements dans la législation européenne quant au droit des sociétés et à la gouvernance d’entreprise sont au centre des préoccupations d’industriAll Europe. En 2012, la Commission européenne a lancé un plan d’action concernant les futures initiatives dans le domaine du droit des sociétés et de la gouvernance des entreprises. Au cours des années à venir, les initiatives devraient s'inscrire dans trois lignes d’action principales : renforcer la transparence, encourager l’implication des actionnaires et soutenir la croissance et la compétitivité des entreprises. IndustriAll Europe accordera une attention particulière à ces initiatives de la Commission européenne et à leurs résultats éventuels. Elles comprendront des actions et des initiatives sur l’amélioration des rapports d’entreprise, l’actionnariat des salariés, des initiatives concernant les opérations transfrontalières (transfert du siège, renforcement des mécanismes de fusion transfrontalière, formes juridiques « intelligentes » de PME européennes, etc.). La politique d’entreprise d’industriAll Europe suivra étroitement ces initiatives et réagira le cas échéant en coopération avec la CES.

**6. L’entreprise comme plateforme de mise en œuvre de l’ensemble des politiques d’industriAll** **Europe**

Le travail quotidien avec nos 530 CEE, ainsi qu'avec les entreprises de premier plan offre à industriAll Europe une plateforme d’analyse de nos politiques, dans les domaines de la politique industrielle, de la négociation collective, de la politique sociale, des questions sectorielles, etc. Il convient par conséquent de renforcer le lien entre la politique d'entreprise et les autres activités d’industriAll Europe.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_